



ASSEMBLEE CITOYENNE DES CONSEILS DE QUARTIER PEREIRE MALESHERBES / LEGENDRE LEVIS

Le 13 avril 2023, à 19 h 00
Ecole élémentaire Jouffroy d'Abbans - 20, rue Jouffroy d'Abbans

Présentation de l'expérimentation de piétonisation de la rue Cardinet (entre les rues de Saussure et Tarbé)

Étaient présents :

- Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17^e, en charge du quartier Pereire-Malesherbes
- Carline LUBIN-NOEL, Conseillère de Paris, en charge du quartier Legendre Levis
- Pierre-François LOGEREAU, Adjoint au Maire chargé des commerces, de l'Artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants
- Services de la section territoriale de voirie Nord-Ouest (STV), Direction de la Voirie et des Déplacements et de la direction générale des services de la mairie du 17^{ème} arrondissement

Introduction :

Christophe LEDRAN et Carline LUBIN NOËL introduisent la réunion en remerciant les participants. Avant d'entrer dans le vif du sujet, Christophe LEDRAN rappelle qu'il sera nécessaire de conserver un petit temps d'échange, en fin de réunion, pour des questions relatives aux deux quartiers.

En outre, une fiche de consultation a été délivrée aux participants. Il s'agit d'un sondage à remplir pendant la réunion permettant d'identifier la position de chacun sur cette expérimentation, mais également d'émettre des idées sur les usages possibles lors de cette expérimentation.

Il cède la parole à la Direction de la Voirie et des Déplacements afin de rappeler quelques éléments de contexte, représentée par la Section territoriale de voirie Nord-Ouest, service déconcentré de cette direction qui travaille exclusivement pour trois

arrondissements : le 8^e, le 17^e et le 18^e arrondissement.

1- Rappel du contexte ayant conduit au changement de sens de circulation :

Afin de resituer le contexte de cette réunion, Christophe LEDRAN tient à rappeler que le sens de circulation de cette portion de la rue Cardinet a été inversé il y a onze ans et qu'il n'y a aucune chance pour qu'il soit à nouveau inversé.

Cette inversion, intervenue en 2012, était motivée par deux raisons principales :

- a- Le feu a été supprimé, ce qui a simplifié la circulation sur le carrefour Rome / Pereire / Cardinet / Jouffroy, en donnant plus de temps de passage aux autres lignes de feu du carrefour.
- b- Cela a également permis d'éviter la circulation de transit dans la rue Cardinet, entre l'avenue de Villiers et l'avenue de Clichy

Cette discontinuité dans la rue Cardinet a incité la circulation de transit à se reporter sur la rue Jouffroy d'Abbans, plus large et donc plus adaptée.

Partant de ce constat, Christophe LEDRAN indique qu'il est apparu qu'un certain nombre d'habitudes et d'usages ont été pris, notamment pendant la période de confinement. Ces habitudes ont conduit à initier une réflexion sur l'éventuelle piétonisation de ce segment au vu du peu de véhicules qui y circulent du fait de ce sens de circulation.

Carline LUBIN-NOËL le confirme et évoque une réappropriation de ce tronçon par les habitants et les riverains pour la rendre plus vivante.

Un grand nombre de participants ayant manifesté leur mécontentement face à cette inversion du sens de circulation, la Direction de la voirie et des déplacements donne quelques éléments explicatifs concernant cette évolution.

Le carrefour Rome / Pereire / Cardinet / Jouffroy était – et demeure - extrêmement complexe en termes de circulation. Il s'agissait de faire en sorte que l'une des voies qui débouchaient sur ce carrefour n'y arrive plus. La suppression du feu a permis, outre une simplification de la circulation, de recalculer tous les temps de feu du carrefour, ce qui a généré un gain de temps.

Par ailleurs, de nombreux riverains trouvaient que la circulation dans la rue Cardinet était trop rapide. En effet, la rue Cardinet était une voie de transit, permettant de rejoindre l'avenue de Clichy depuis l'avenue de Villiers par des tronçons assez longs.

- Il a été constaté que les automobilistes avaient tendance à rouler plus vite sur cette voie que sur d'autres du même type.

C'est la principale raison ayant justifié la modification de ce tronçon de voie en 2012. L'initiative simplifiait la circulation sur le carrefour tout en supprimant la circulation de transit qui a été reportée sur la rue Jouffroy, plus adaptée.

Un intervenant émet de fortes réserves concernant l'opportunité de cette initiative qui, pour lui, ne fait que déplacer le problème : en effet, l'engorgement du carrefour s'est désormais déplacé dans la rue Cardinet, très étroite, et dans les rues avoisinantes. Il estime que cette inversion est une aberration et invite la mairie à prendre en considération l'exaspération des riverains.

Carline LUBIN-NOEL n'en disconvient pas, et déclare qu'il s'agit d'un sujet récurrent, souvent abordé en conseil de Paris. Elle rappelle qu'il s'agit d'une décision de la mairie de Paris et que la mairie d'arrondissement n'a pas la capacité de revenir en arrière. C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir à des solutions d'apaisement.

Le président du syndicat des copropriétaires du 138 rue Cardinet, situé sur le tronçon en question, prend la parole. En préambule, il tient à affirmer que l'inversion du sens de circulation de ce tronçon s'est faite sans concertation préalable avec les habitants et sans communication ou explication. Il estime également qu'elle génère des encombrements de trafic importants, notamment à l'angle de la rue de Saussure.

En réponse, les services observent que les encombrements du pont Cardinet étaient bien pires auparavant. L'inversion du sens de circulation a permis de supprimer une voie entrante sur un carrefour (la rue Cardinet). Cela signifie qu'il est possible d'ajouter plus de temps dans la gestion des feux des autres voies.

L'aparté sur l'inversion de circulation intervenue il y a onze ans est clôturé, pour aborder l'expérimentation de piétonisation.

dans le 8^e arrondissement. Il estime que le projet a été très bien mené en prenant en compte les préoccupations des riverains, notamment concernant les terrasses des cafés et des restaurants.

À ce sujet, il considère nécessaire de clarifier un point : cette piétonisation a-t-elle vocation à apaiser et à tranquilliser ou à permettre aux clients des bars et des restaurants de faire la fête toute la nuit ?

Pierre-François LOGEREAU mentionne sept restaurants installés dans la rue Cardinet. Un certain nombre ont formulé des demandes de terrasses annuelles et d'autres concernant des demandes estivales. Toutefois, il précise qu'il n'est nullement question de « faire la fête toute la nuit ». Les terrasses doivent fermer à 22 h. Si la règle n'est pas respectée, il est possible de saisir la police municipale. Pierre-François LOGEREAU rappelle qu'aucune plainte ni aucun signalement n'a été adressé à la police municipale au cours des deux dernières années, concernant ce secteur.

Un intervenant le conteste. Il affirme avoir contacté plusieurs fois la police municipale pour tapage nocturne sans que celle-ci ne se soit déplacée. Par ailleurs, il indique que deux pétitions ont été signées et envoyées à la mairie concernant la problématique des terrasses.

Pierre-François LOGEREAU rappelle qu'une pétition n'est pas une plainte. Seuls les procès-verbaux et les plaintes sont pris en compte et peuvent permettre une éventuelle fermeture. Il invite les riverains confrontés à ce problème à appeler le 3975 et rappelle que les verbalisations sont graduées. Au bout de cinq procès-verbaux, il est possible d'entamer les démarches pour faire fermer une terrasse.

Le président du syndicat des copropriétaires du 138 rue Cardinet déclare avoir signalé les nuisances de la brasserie *Les Amateurs* sur le site *Dansmarue* et il a pu constater que cette initiative a permis de réduire les excès de ce restaurant.

Carline LUBIN-NOËL le confirme et est informée de ce sujet. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de la brasserie *Les Amateurs*. Ces procès-verbaux ont permis une fermeture administrative.

Le président du syndicat des copropriétaires du 138 rue Cardinet demande si des terrasses seront autorisées dans la future zone piétonne.

Carline LUBIN-NOËL répond que des terrasses sont autorisées, à date.

Des intervenants font état de leurs craintes concernant la transformation de ce tronçon en vaste débit de boissons, s'il y a des terrasses. Ils ont pu constater, notamment pendant la période de confinement, qu'avec une faible circulation, les consommateurs ont tendance à se répandre sur l'ensemble de la voie.

Pierre-François LOGEREAU souligne que, dans ce cas de figure, il convient d'appeler la police municipale qui dressera procès-verbal.

Un intervenant intervient pour faire valoir un son de cloche légèrement différent. Il estime qu'il serait très valorisant pour le quartier d'augmenter le nombre de terrasses, de commerces et d'espaces végétalisés, dans le respect de la tranquillité publique. Il considère qu'il s'agirait d'un vrai plus dans la vie du quartier. Par conséquent, il se déclare très intéressé par ce projet et souhaite en savoir plus.

Il est remercié pour cette transition vers le temps d'échange sur ce qu'il est possible de faire dans le cadre de cette expérimentation.

3- Échanges avec les participants

L'objectif est de coconstruire avec les habitants du quartier le devenir de cet espace apaisé et piétonnisé. En effet, il n'a pas vocation à demeurer nu, avec juste une chaussée et un trottoir.

Diverses possibilités sont envisageables :

- De la végétalisation à l'instar de ce qui est fait dans les rues aux enfants, type capitaine Lagache ou colonel Moll.
- Un marquage au sol spécifique pour les enfants.
- Laisser l'organisation à des associations qui pourraient initier des manifestations, comme des brocantes par exemple.

L'expérimentation pourra s'inspirer de l'exemple de la rue Dautancourt. Il s'agit d'une expérimentation de rue piétonne dans le 17^{ème}, avec des bacs qui ont été installés pour végétaliser la rue pendant plus d'un an. Le test a été concluant et la piétonisation sera désormais pérennisée.

L'expérimentation de la rue Cardinet est prévue pour trois mois, mais elle peut être prolongée, le cas échéant.

Une intervenante se réjouit d'une éventuelle végétalisation, mais souhaiterait qu'elle

aille plus loin. Elle suggère de retirer également les trottoirs pour une voie piétonne unique.

- L'aménagement temporaire proposé est un moyen de conserver une certaine réversibilité. L'idée est qu'il soit possible, au bout de trois mois d'expérimentation, de s'arrêter et d'étudier un projet réel de piétonisation, ce qui permettrait de réaménager complètement la rue (effacement des différences entre trottoirs et chaussée, élargissement de la rue pour donner tout l'espace aux piétons). Toutefois, une telle évolution serait progressive et concertée.

Un intervenant constate que la piétonisation semble déjà actée. Par conséquent, il ne comprend pas l'objet de cette réunion.

- Il s'agit d'une expérimentation parfaitement réversible. L'objet de l'échange est justement de recueillir les suggestions de chacun.

Une intervenante constate que la fermeture de la rue forcera les gardien(ne)s d'immeubles en charge des poubelles à aller jusqu'au bout de la rue pour le ramassage des déchets, puisque le camion ne passera plus.

- Les poubelles constituent déjà un vrai problème dans cette rue aux trottoirs étroits. Elles gênent la circulation des piétons pendant près d'une heure. Toutefois, le fait de placer les poubelles devant l'entrée de l'immeuble ou à dix mètres, au bout de la rue, n'entraînera pas de modification du contrat de gestionnaire en charge du ramassage des ordures.

À ce sujet, un intervenant affirme que les restaurants et les bars sortent leurs poubelles le soir.

- À moins qu'ils ne bénéficient d'un ramassage particulier, ce qui ne semble pas être le cas, il s'agit d'une infraction : les riverains sont invités à la signaler à la police municipale.

Une intervenante demande des précisions concernant les délais de mise en œuvre du projet.

- La solution envisagée (fermeture du segment et piétonisation temporaire) peut être mise en œuvre très rapidement, dès le mois ~~de juin~~ ~~de mai~~. En termes de travaux, la démarche sera très peu impactante. Il s'agira simplement

d'effacer quelques signalisations horizontales et de mettre en place les barrières et les panneaux.

Le sondage distribué en début de réunion permettra de jauger l'opportunité de ce projet. Si une majorité claire de participants se prononcent contre cette piétonisation, l'expérimentation deviendra sans objet. Il ne sert à rien de mettre en œuvre un projet rejeté par la majorité des riverains.

En revanche, si le principe de l'expérimentation est approuvé, celle-ci sera mise en œuvre pour trois mois (peut-être davantage).

À ce sujet, les participants sont invités à donner leur avis sur l'usage qui pourrait être fait de cet espace apaisé.

Un intervenant constate que le parcmètre installé sur ce tronçon a été retiré. Il souhaite savoir si ce retrait s'inscrit dans le cadre de cette expérimentation.

- Il n'y a pas de lien. Le système des parcmètres est en cours d'allègement sur l'ensemble de Paris, car la Ville a mis en place des systèmes tout aussi efficaces par internet et téléphonie mobile. Par conséquent, ces équipements ne sont plus nécessaires.

Une intervenante s'enquiert de la tenue d'une nouvelle réunion à l'issue de l'expérimentation.

- Une réunion sera bien organisée au bout des trois mois pour mener un retour d'expérience concernant cette expérimentation. Cela permettra d'identifier les points forts et les points d'amélioration de ce projet, d'enregistrer les différentes réactions d'usagers et de décider si cette piétonisation sera pérennisée ou pas.

Carline LUBIN-NOËL constate que personne n'a évoqué le semi-piéton, ce qui est dommage. Elle rappelle que, contrairement aux apparences, la rue de Lévis n'est pas une rue piétonne, mais semi-piétonne, ce qui constitue une initiative intéressante.

Christophe LEDRAN constate que peu d'idées ont été formulées par les participants concernant l'aménagement ou l'utilisation de l'espace piétonnisé. Il regrette que peu de personnes favorables au projet se soient manifestées pour faire des suggestions.

Une intervenante estime que le fait de supprimer les trottoirs aurait un intérêt pour

les riverains qui ne seraient plus coincés entre une terrasse et un trottoir. Par ailleurs, elle estime que la végétalisation serait une excellente idée.

Concernant les poubelles, une restauratrice installée sur le tronçon de la rue Cardinet confirme que les poubelles sont parfois sorties le soir, car le ramassage intervient très tôt le matin. Toutefois, elle indique que d'autres personnes posent également leurs poubelles sur celles du restaurant.

Pierre-François LOGEREAU rappelle que les commerçants sont seuls responsables de leurs poubelles. Il précise que la réglementation impose que les bacs vides soient rentrés dans la journée, dans un local prévu à cet effet, et sortis une demi-heure avant le passage du camion de ramassage. Il est nécessaire de faire preuve de civisme en respectant ces consignes, notamment pour éviter d'encombrer des trottoirs déjà étroits.

Christophe LEDRAN propose de réaliser un rapide sondage, à main levée. Il pose les questions suivantes :

- Qui habite le tronçon ?

De nombreuses mains se lèvent.

- Qui est pour la réinversion de la rue ?

Quelques mains se lèvent.

- Qui est pour ne rien faire ?

Quelques mains se lèvent.

- Qui est favorable à cette expérimentation ?

Quelques mains se lèvent.



Christophe LEDRAN en prend acte et remercie les participants pour ces échanges. Il observe une certaine cohérence et un certain équilibre par rapport aux positions exprimées en début de séance.

Il invite les participants à inscrire leur suggestion sur les feuillets de sondage qui ont été distribués.

L'expérimentation pourrait débuter dès le début du mois de juin. À l'issue des trois mois, aux alentours du mois de septembre, un retour d'expérience sera mené avec

les habitants et les riverains.

En revanche, si le sondage ne montre pas d'adhésions suffisantes à ce projet, celui-ci sera abandonné, car il ne s'agit pas de mener des expérimentations contre la volonté générale.

Il remercie les participants pour leur présence et suggère de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 19.



LEGENDRE - LEVIS



PEREIRE - MALESHERBES

Assemblée citoyenne

Expérimentation de la piétonisation de la rue Cardinet
(entre les rues de Saussure et Tarbé)

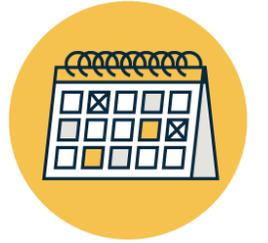
Ecole élémentaire Jouffroy D'Abbans - Jeudi 13 avril 2023

Introduction

1. Un engagement pris pendant le confinement

Carline Lubin-Noël, Conseillère de Paris, en charge du quartier Legendre-Lévis

Christophe Ledran, Adjoint au Maire du 17^e, en charge du quartier Pereire-Malesherbes



Projet

2. Présentation de l'expérimentation de la piétonisation

Intervention de la Section Territoriale de Voirie (STV) du 17^e



3. Temps d'échange autour des nouveaux usages

Comment imagineriez-vous ce futur espace piéton ?



CONTEXTE

- Durant le confinement lié à la pandémie COVID-19, les habitants de la rue Cardinet (entre Saussure et Tarbé), ont exprimé le souhait de bénéficier d'un espace calme et sécurisé, afin de profiter au mieux de leur quartier.
- Monsieur le Maire s'était engagé à proposer un projet en ce sens, et a obtenu un budget pour conduire une expérimentation. Cet aménagement permettra aux habitants d'expérimenter le plein usage de leur rue.

Projet

Présentation du projet d'expérimentation de la piétonisation



Points d'explication : choix du sens de circulation

Ce tronçon a été inversé en 2012 pour **deux raisons** :

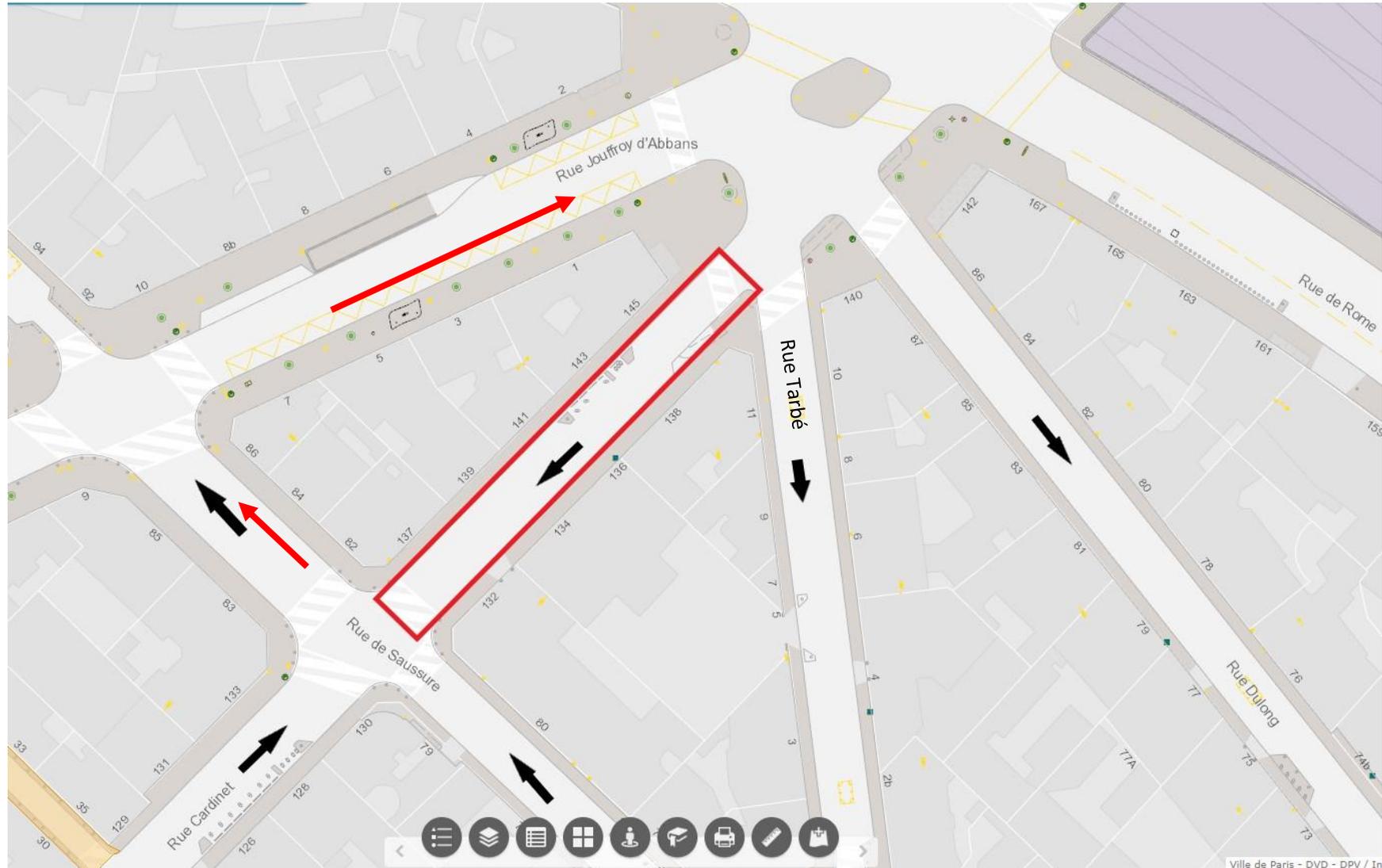
- Le feu a été supprimé ce qui a **simplifié le carrefour Rome/ Pereire/Cardinet/Jouffroy d'Abbans** en donnant **plus de temps de passage** pour les autres lignes de feux du carrefour.
 - **Eviter la circulation de transit dans la rue Cardinet** entre l'avenue de Villiers et l'avenue de Clichy.
- Cette discontinuité dans la rue Cardinet, a incité la circulation de transit à se reporter sur la rue Jouffroy d'Abbans, **plus large et donc plus adaptée**.



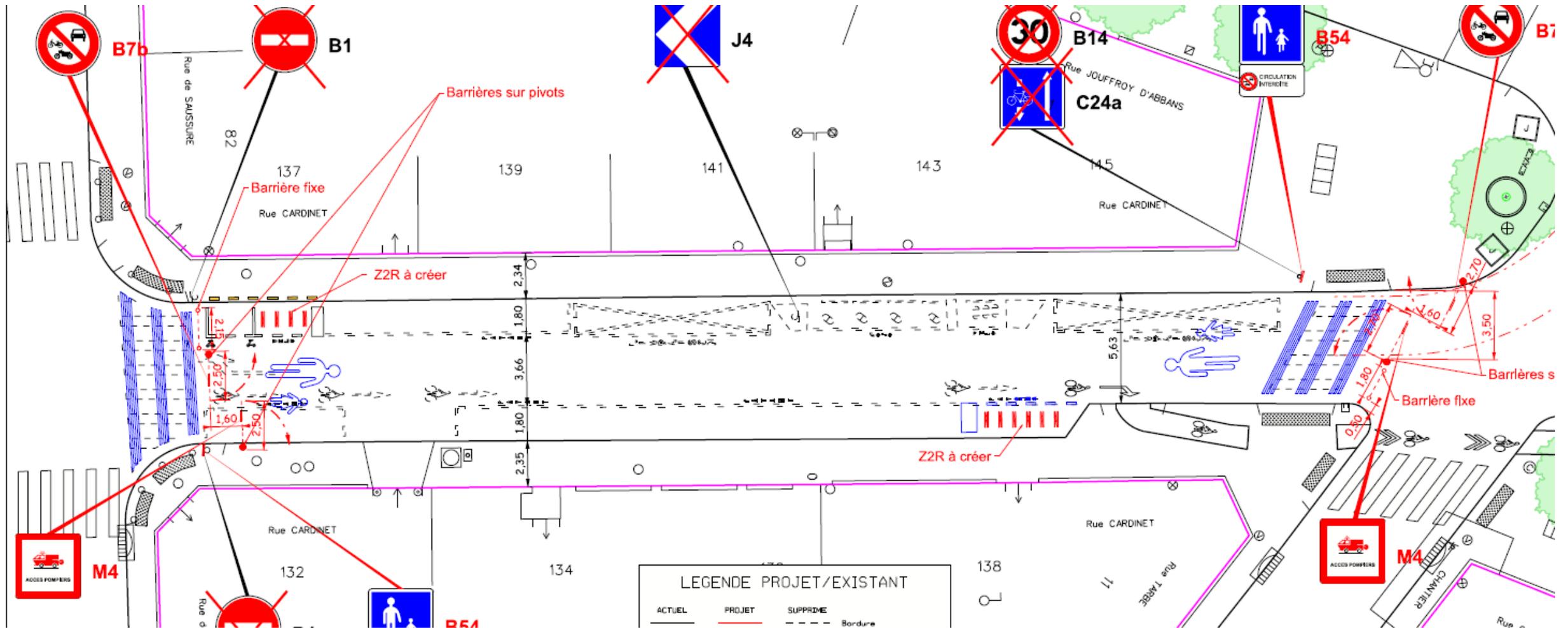
Présentation projet

Situation:

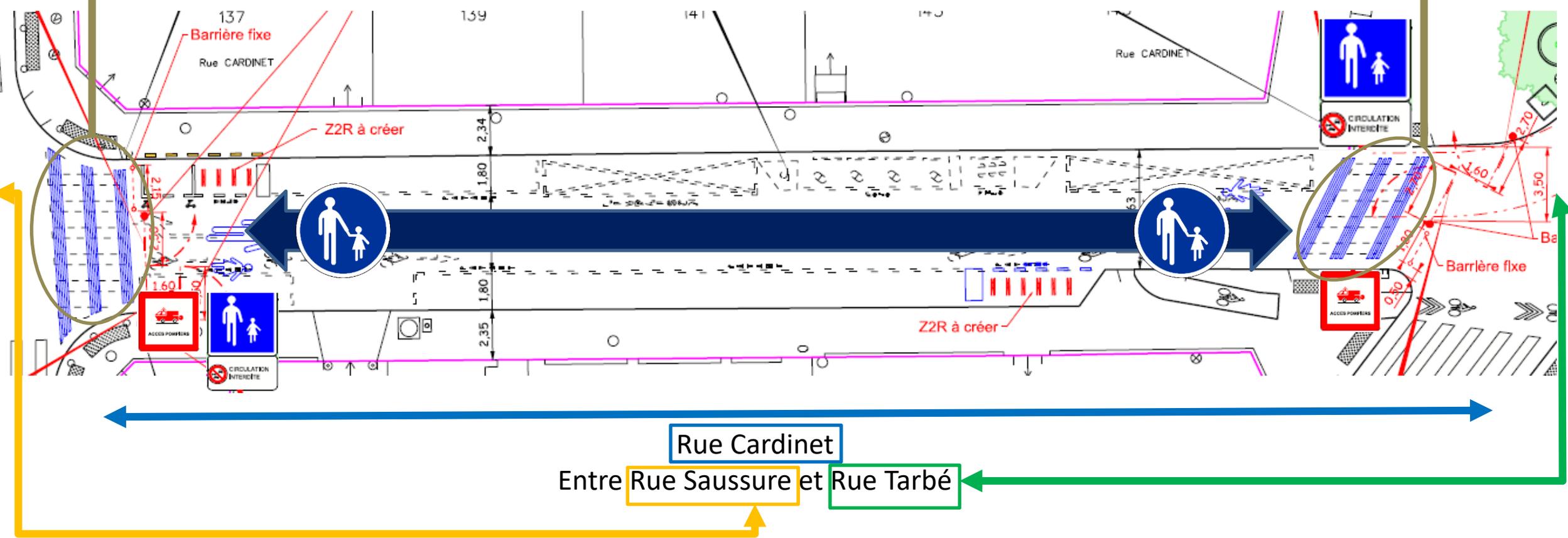
- ➔ Sens de circulation actuel
- ➔ Déviation



Présentation projet



Installation de barrières
type Vauban



Rue Cardinet

Entre Rue Saussure et Rue Tarbé

Projet

Echanges autour de nouveaux usages



Temps d'échange

Exemples d'usages de rues piétonnisées

Marquages ludiques



Jeux pour enfant, rue de la Providence, 13^{ème} arrondissement.

Art et promenade



Rue des Franc-Bourgeois, 3^{ème} arrondissement

Végétalisation



Installation de jardinières en bac sur la rue aux écoles Dautancourt., 17^{ème} arrondissement.

Sondage

Le sondage est à déposer dans l'urne à l'entrée



Expérimentation piétonisation Rue Cardinet
(Entre les rues de Saussure et Tarbé)

Assemblée citoyenne du 13 avril 2023

SONDAGE

Exprimez vos préférences

Quels aménagements imagineriez-vous ?

- Végétalisation
- Emplacement vélos
- Autres :
- Ne souhaite aucun aménagement
- Ne souhaite pas d'expérimentation de piétonisation

Autres remarques :

.....
.....
.....

Coordonnées (facultatif)

.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

- J'accepte de recevoir les informations concernant mon conseil de quartier, la vie de mon quartier et la participation citoyenne à Paris

Plusieurs réponses sont possibles sur vos souhaits d'aménagements

Un champ libre vous permet de partager toute autre remarque

Laissez vos coordonnées pour rester informé de l'actualité de votre quartier

Prochaines étapes

- **Sous quinze jours** : publication des résultats du sondage sur le site de la mairie au sein du compte-rendu de la réunion
- **Mai 2023** : Mise en place de l'expérimentation
- **Mai à août 2023** : Expérimentation et constat des usages
- **Septembre 2023** : Débrief de l'expérimentation avec les riverains et définition des perspectives envisageables



LEGENDRE - LEVIS



PEREIRE - MALESHERBES

Merci de votre attention !